

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 69 (1918)  
**Heft:** 9-10

**Rubrik:** Affaires de la société

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Suivant notre informateur, ils auraient été de :

fr. 8,50 en 1912 (Vallorbe),  
„ 28,— „ 1917,  
„ 42,— „ 1918.

Il eut été intéressssant d'apprendre aussi le coût de la carbonisation et nous avons grande envie de le savoir. On comprendra que nous n'ayions voulu abuser trop de l'obligeance de notre aimable charbonnier, que nous remercions ici bien vivement. Et nous laissâmes là notre interview.

Vous l'avouerais-je? Ce travail du charbonnier qui, grâce à sa nouveauté, nous a si vivement captivé, nous laisse par ailleurs un peu perplexe.

Et, entre nous soit dit, nous souhaitons dans l'intérêt de nos forêts qu'il ne s'étende pas trop et que, sauf exceptions justifiées, il retombe bientôt dans le domaine du passé.

Comment a-t-on, en effet, opéré dans le cas qui nous occupe! Au Suard des Envers (1270 m alt.), sur une croupe jurassique au sol séchard, le hêtre croissait en mélange en assez faible proportion avec l'épicéa et le sapin. C'était surtout une essence de garnissage, indispensable pour la protection du sol, précieuse entre toutes pour le maintien de la fertilité. On l'a presque complètement supprimée — il est vrai sur une faible étendue — pour procurer à un industriel le charbon dont il avait besoin. C'est, au point de vue sylvicole, une faute.

Au Mont de Baulmes (1170 m alt.), l'exploitation a revêtu le caractère d'une coupe très claire, avec réserve de quelques baliveaux de résineux. Cette forte interruption du couvert, sur une pente au S-E, avec extermination du hêtre est, au point de vue cultural, aussi bien regrettable.

Nous croyons, au reste, savoir que l'autorité communale en cause a décidé de cesser complètement de semblables coupes pour la production du charbon de bois. C'est là une décision fort sage. Le pittoresque y perdra. Nous regrettons qu'aussitôt apparu sur ces hauteurs jurassiques, le sympathique charbonnier doive fermer sa rustique cabane. Mais toute chose en son temps. Or, à quelques exceptions près, dans la forêt suisse des altitudes moyennes, maître charbonnier n'est plus de notre temps.

*H. Badoux.*

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Comité permanent.

(Extrait du procès-verbal de la séance du 28/29 août 1918, à Zurich.)

1° Discussion du programme de la réunion annuelle à Lucerne. L'épidémie de grippe, qui sévit encore dans plusieurs régions du pays, oblige à retarder encore une fois la date de cette réunion. Elle aura lieu les 29 et 30 septembre. Le programme prévoyant la dis-

- cussion de l'assurance accidents, il est décidé d'inviter à la séance la direction de l'établissement fédéral pour l'assurance accidents.
- 2° Le caissier dépose les comptes de l'exercice 1917/18 et un budget pour celui de 1918/19. Etant donné l'augmentation nouvelle du passif du compte ordinaire, force sera de chercher les moyens pour rétablir l'équilibre. On adopte quelques mesures à cet effet.
  - 3° Sont reçus comme nouveaux sociétaires: MM. *de Choudens*, sous-inspecteur forestier, au Locle, et *Guidon*, administrateur forestier communal, à Schuls (Grisons).
  - 4° Le bureau du comité permanent a appris que le Département fédéral de justice et police projette une modification importante des Instructions pour les levés du registre foncier; les intéressés pouvaient transmettre jusqu'à mi-juillet leurs vœux sur la question. Le bureau, d'accord avec l'inspection fédérale des forêts, a transmis au dit département des propositions qui ont pour but de sauvegarder les intérêts de notre sylviculture. Le comité admet ces propositions.
  - 5° La rédaction de la „Zeitschrift“ est autorisée à donner plus de publicité à l'article de M. Ph. Flury „Aus dem Gebiete der Forsteinrichtung“.

*Séance commune avec le Comité d'action.*

- 6° M. l'inspecteur forestier Hefti a remis en juin son projet de mémoire en faveur de l'intensification de la gérance forestière. Ce projet a été mis en circulation auprès des membres du Comité d'action et a subi diverses retouches. On l'admet à l'unanimité. L'inspection fédérale des forêts nous a fait espérer, l'an dernier déjà, que la Confédération prendrait à sa charge les frais d'impression. Il est décidé de s'entendre avec cette inspection en vue d'une impression aussi prompte que possible.
- 7° Le secrétaire donne connaissance des réponses touchant les subventions à l'office forestier central. Celles annoncées à ce jour sont: de la part de 13 gouvernements cantonaux, fr. 5400; de la part de 21 communes à gérance forestière technique et 90 autres communes et particuliers, environ fr. 8200. Il a été souscrit ainsi au total fr. 13.600. La subvention fédérale qui nous a été promise n'est pas encore fixée; d'autre part, la grande majorité des communes forestières n'a pas encore pris position. Le résultat actuel peut être considéré comme satisfaisant et il est permis d'admettre que la justification financière de l'entreprise pourra être assurée.

M. l'inspecteur forestier Tuchschnid présente un projet de statuts pour l'office forestier central qui fut soumis à discussion. Il sera proposé à l'assemblée générale de Lucerne comme base provisoire de l'office projeté pour permettre le plus vite possible sa mise en marche.

## Comptes de l'exercice 1917/18.

### A. Société.

Budget 1917/18 Fr.	<i>I. Recettes.</i>	Comptes 1917/18 Fr.
3200,— <sup>1</sup>	1° Cotisations annuelles, incl. celles des nouveaux sociétaires . . . . .	3155,—
4000,—	2° Subvention fédérale . . . . .	4000,—
100,—	3° Intérêts du compte-courant . . . . .	62,75
200,—	4° Vente des tables de cubage . . . . .	—
50,—	5° Divers . . . . .	81,50
<u>7550,—</u>	Total des recettes	<u>7299,25</u>

### *II. Dépenses.*

300,—	1° Administration et frais d'impression . . . . .	22,85
1000,—	{ 600,— 2° Comité permanent . . fr. 599,40 400,— Comité d'action . . . . . } 936,85	
		3° Organe de la Société:
5100,—	{ 2000,— Edition allemande . . . . . } 5967,45	
		{ 1100,— Edition française . . . . . }
		{ 750,— Compte de l'éditeur . . . . . }
		{ 850,— Dépenses communes . . . . . }
—	{ 400,— Mercuriale . . . . . }	
—	4° Concours . . . . .	—
210,—	5° Location des réserves forestières . . . . .	210,—
40,—	6° Divers, incl. frais pour la collection de diapositifs . . . . .	356,59
<u>6650,—</u>	Total des dépenses	<u>7693,74</u>
<u>900,—</u>	Excédent des dépenses	<u>394,49</u>

### *III. Fortune de la Société.*

La fortune sociale était, au 30 juin 1917, de . . . . .	2556,57
De laquelle il faut déduire l'excédent de dépenses . . . . .	394,49
Fortune au 30 juin 1918	<u>2162,08</u>
En compte-courant, N° 175 . . . . . fr. 1413,26	} <u>2162,08</u>
Au compte de chèques, V 1542 . . . . . „ 748,82	

### B. Compte pour la vente du livre „La Suisse forestière“.

#### *I. Recettes.*

500,—	Vente en librairie . . . . .	237,—
25,—	Intérêts . . . . .	8,50
<u>525,—</u>	Total des recettes	<u>245,50</u>

<sup>1</sup> A l'assemblée générale de Langenthal, la cotisation annuelle a été portée de fr. 5 à fr. 10.

Budget 1917/18 Fr.	<i>II. Dépenses.</i>	Comptes 1917/18 Fr.
25,—	Aucune . . . . .	—
<u>25,—</u>	Total des dépenses	—
500,—	Excédent des recettes	<u>245,50</u>

*III. Compte de caisse.*

Solde disponible au 6 juillet 1917 . . . . .	428,08
Excédent des recettes de l'exercice 1917/18 .	<u>245,50</u>
Solde disponible au 30 juin 1918	<u>673,58</u>

**C. Fonds Morsier.**

*I. Recettes.*

320,—	1° Intérêts des capitaux- . . . . .	320,—
50,—	2° Intérêts du compte-courant . . . . .	45,40
<u>370,—</u>	Total des recettes	<u>365,40</u>

*II. Dépenses.*

300,—	1° Subsidés pour voyages d'études . . . . .	—
20,—	2° Divers . . . . .	—
<u>320,—</u>	Total des dépenses	—
50,—	Excédent des recettes	<u>365,40</u>

**Projet de budget pour l'exercice 1918/19.**

**A. Société.**

*I. Recettes.*

Comptes 1917/18 Fr.		Budget 1918/19 Fr.
3155,—	1° Cotisations annuelles, incl. celles des nouveaux sociétaires . . . . .	3200,—
4000,—	2° Subvention fédérale . . . . .	4000,—
62,75	3° Intérêts du compte de chèques et du compte- courant . . . . .	100,—
—	4° Vente des tables de cubage . . . . .	100,—
81,50	5° Divers . . . . .	100,—
<u>7299,25</u>	Total des recettes	<u>7500,—</u>

Comptes 1917/18 Fr.	<i>II. Dépenses.</i>	Budget 1918/19 Fr.
222,85	1° Administration et frais d'impression . . . . .	300,—
936,85	2° Comité permanent . . . . . fr. 700,—	} 1200,—
	Comité d'action . . . . . „ 500,—	
	3° Organe de la Société:	
5967,45	1748,40 Edition allemande . . . . . „ 2000,—	} 6300,—
	1200,79 Edition française . . . . . „ 1350,—	
	780,— Compte de l'éditeur . . . . . „ 800,—	
	1854,26 Frais communs . . . . . „ 1800,—	
	384,— Mercuriale . . . . . „ 350,—	
—	4° Concours . . . . .	—
210,—	5° Réserves forestières . . . . .	210,—
356,59	6° Divers . . . . .	290,—
<u>7693,74</u>		<u>8300,—</u>
	Excédent des dépenses	<u>800,—</u>

**B. Compte pour la vente du livre „La Suisse forestière“.**

*I. Recettes.*

237,—	1° Vente de volumes . . . . .	300,—
8,50	2° Intérêts . . . . .	10,—
<u>245,50</u>	Total des recettes	<u>310,—</u>

*II. Dépenses.*

—	Divers . . . . .	10,—
—	Total des dépenses	10,—
<u>245,50</u>	Excédent des recettes	<u>300,—</u>

**C. Fonds Morsier.**

*I. Recettes.*

365,40	Intérêts des capitaux et du compte-courant . .	370,—
<u>365,40</u>	Total des recettes	<u>370,—</u>

*II. Dépenses.*

—	1° Subsidés pour voyages d'études . . . . .	—
—	2° Divers . . . . .	—
—	Total des dépenses	—
<u>365,40</u>	Excédent des recettes	<u>370,—</u>

Bâle, 15 juillet 1918.

Le caissier,

*Jb. Müller*, inspecteur forestier communal.